

INTRODUCTION

La compagnie Smurfit-Stone a fait part de son intention de procéder à des épandages de phytocides sur ses propriétés privées au nord de La Tuque. Ces épandages seraient effectués sur des superficies de 1 000 ha par année pendant une période de dix ans, ce qui correspond globalement à une superficie de 100 km². Les principales raisons invoquées pour justifier l'utilisation de phytocides sont 1) les difficultés d'accès au territoire, 2) les conditions de travail au sol (débris, chicots, etc.) peu sécuritaires pour les travailleurs, et 3) les coûts élevés du débroussaillage mécanique. Le phytocide utilisé serait le glyphosate, un produit homologué au Canada depuis 1984 pour usage forestier.

INCERTITUDE

Il est vrai que l'ingrédient actif, le glyphosate, est beaucoup moins nocif que les phytocides organochlorés utilisés dans le passé. L'étude d'impact mise d'ailleurs beaucoup sur certains travaux démontrant la relative innocuité du glyphosate. Cependant, il existe toujours une forte controverse concernant la toxicité des préparations commerciales de glyphosate, comme le Roundup¹. Ces préparations font appel à des surfactants comme le POEA et l'isopropylamine, des produits qui pourraient être potentiellement plus toxiques que l'ingrédient actif seul. Cette question n'est que rapidement esquivée dans l'étude d'impact.

Plusieurs études mentionnent des effets à plus ou moins long terme sur la faune ainsi que sur le paysage² ce qui devrait nous inciter à la prudence.

PRÉCÉDENT

La population québécoise est très réfractaire aux épandages de phytocides en forêt et son opposition est d'autant plus forte que l'épandage se fait par voie aérienne. Durant les deux dernières décennies, un important débat social s'est déroulé au Québec sur cette question. Cinq audiences publiques entre 1982 et 1997 ont confirmé la très forte opposition du public

¹ Fortier, J., C. Messier et L. Coll. 2005. « La problématique de l'utilisation des herbicides en foresterie : le cas du Québec. *VertigO* 6(2) : 1-19.

² Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. s.d. *Réflexion préliminaire de Faune Québec sur l'épandage de phytocide (glyphosate) par voie aérienne en milieu forestier sur les terrains privés de Smurfit-Stone inc.*, 7 pages.

aux épandages par voie aérienne. La Loi sur les forêts, adoptée en 1986, et la Stratégie de protection des forêts sont venues appuyer le bien-fondé de ces craintes. En 2001, le gouvernement du Québec a finalement pris la courageuse décision d'interdire tout usage de phytocides sur les terres du domaine de l'État.

La SNAP trouve inconcevable que les phytocides soient interdits sur des terres publiques pourtant exploitées avec profit par un grand nombre d'industriels forestiers, mais qu'ils soient toujours autorisés sur d'immenses terres privées enclavées au sein du territoire public. Ce qui est inacceptable en terres publiques ne devrait-il pas l'être aussi en terres privées? La SNAP craint en outre que ces épandages réalisés par Smurfit-Stone ne créent un précédent pouvant ouvrir une brèche dans la stratégie de protection des forêts. Le débat de société sur l'usage des phytocides en forêt a été long, mais ses conclusions ne peuvent être plus claires : l'usage des phytocides en forêt est difficilement acceptable. Pourquoi rouvrir maintenant ce débat?

STRATÉGIE QUÉBÉCOISE SUR LES AIRES PROTÉGÉES

Les terres privées de Smurfit-Stone couvrent une superficie de 3 911 km² dans la partie nord de la province naturelle D (Les Laurentides méridionales). Aujourd'hui, seulement 2,39 % de cette province naturelle est réellement protégée de toute activité industrielle, bien en deçà de la moyenne canadienne qui se situe à 8,6 %. Un important travail de rattrapage reste donc à accomplir et le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a récemment réitéré l'engagement du gouvernement d'y parvenir d'ici 2007-2008³.

Afin d'atteindre cet objectif, l'identification des sites potentiels à protéger dans la province naturelle D devrait se faire à brève échéance. Compte tenu de l'immensité des terres privées de Smurfit-Stone, il y a de fortes chances que de futures aires protégées se retrouvent à proximité de territoires soumis à l'arrosage ou, à tout le moins, dans le même bassin versant. Dans l'optique du principe de précaution, nous jugeons téméraire de procéder à des épandages de phytocides à faible distance d'éventuelles aires protégées. La poursuite de ces épandages sur une période de 10 ans est loin de nous rassurer quant au maintien de l'intégrité écologique de ces futures aires protégées.

³ Presse Canadienne. « Le ministre Béchard redéfinira les aires protégées ». *Le Soleil*, 13 avril 2006, p. A11.

CONCLUSION

La Société pour la nature et les parcs du Canada a comme objectif premier de promouvoir la création d'aires protégées sur les terres du domaine public et de maintenir à long terme leur intégrité écologique. Même si les arrosages de phytocides planifiés par Smurfit Stone se dérouleront sur terres privées, la SNAP est malgré tout directement concernée. Les incertitudes quant à la complète innocuité du produit utilisé devraient nous inciter à la prudence. Nous craignons que les arrosages aient des répercussions sur l'intégrité écologique d'éventuelles aires protégées situées à proximité des territoires de Smurfit Stone ou à l'intérieur du même bassin versant. Nous sommes en outre d'avis que d'autoriser ce vaste programme d'épandage en terres privées pourrait créer un précédent qui viendrait affaiblir la Stratégie de protection des forêts en terres publiques. L'interdiction des phytocides en terres publiques depuis 2001 est une décision gouvernementale courageuse, mais qui ne tient qu'à une volonté ministérielle trop facilement modifiable.

La SNAP désire donc signifier sa forte opposition au projet d'épandage de phytocides tel que présenté par Smurfit-Stone. Nous croyons en outre que l'interdiction prévue dans la Stratégie de protection des forêts devrait s'étendre à l'ensemble des terres privées

PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

La **Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP)** est un organisme à but non lucratif fondé en 1963 par des citoyens ayant à cœur la sauvegarde des espaces naturels. La SNAP a pour mission la protection du patrimoine naturel en favorisant la création d'aires protégées ainsi que l'amélioration de la gestion des aires existantes. Parmi les organisations canadiennes vouées à la conservation de la nature, la SNAP se distingue par sa solide structure de base composée de treize sections régionales regroupant plus de 15 000 membres. Nos actions parlent d'elles-mêmes puisque nous avons déjà contribué à la protection de plus de 400 000 km² du patrimoine naturel du Canada.

Nous sommes un organisme proactif et désireux d'obtenir des résultats sur le terrain. Nous visons à protéger de grandes superficies de territoire qui soient à la fois représentatives des régions naturelles et capables de maintenir des écosystèmes viables. Au Québec, nous travaillons en collaboration avec les autres groupes environnementaux nationaux, les groupes régionaux, les Premières Nations, les communautés locales et les différents paliers gouvernementaux à l'élaboration d'un véritable réseau d'aires protégées. La SNAP participe activement au processus de la Stratégie québécoise sur les aires protégées et siège au Comité consultatif sur les parcs nationaux.

La SNAP et ses partenaires, le Fonds mondial pour la nature (WWF-Canada), le Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE) et Nature Québec / UQCN unissent depuis 2001 leurs efforts pour sensibiliser la population à l'importance et à l'urgence de protéger la forêt boréale. À travers l'initiative *Aux Arbres Citoyens!* et le site Internet www.auxarbrescitoyens.com, plusieurs centaines de milliers de Québécois et de Québécoises ont été sensibilisés aux enjeux de la conservation.